

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-570/SG/CD autorisant M. Mohamed Ali Mohamed à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, Quartier 1, titre foncier n° 1436.

n° 74-570/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
27 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Ati Mohamed est autorisé à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, quartier 1, d'une superficie de 73 mètres carrés et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1436 au nom de Mesdames Oumassad et Nadira Abdourahma